

## **PROCÉDURE 2018 REMISE DES DOSSIERS EN PRÉFECTURE.**

Maintenant c'est à la Préfecture de Tours que les dossiers doivent être remis.

Madame PELTIER en est la réceptionnaire. Mais elle n'est pas directement dans la Préfecture et elle travaille aussi à l'extérieur.

Il faut donc l'appeler et prendre rendez-vous avec elle pour remettre vos dossiers.... Pas facile pour tout le monde car vous travaillez (encore moins pour moi car pour accéder à son bureau il y a des escaliers...).

J'ai donc négocié le fait de lui envoyer les dossiers par courrier, elle est tout à fait d'accord.

Voici l'adresse :

**PRÉFECTURE D'INDRE ET LOIRE**  
**Direction des Sécurités**  
**Bureau de l'ordre Public**  
**Madame PELTIER**  
**37925 TOURS CEDEX 9**

Sa ligne directe : **02 47 33 10 31**

Pièces à joindre :

- Dossiers RTS reliés (6 pour la préfecture + 1 par communes traversées).
- Attestation d'assurance.
- Convention organisateur administratif/organisateur technique.
- Demande d'autorisation Cerfa n° 13390\*03.
- Demande d'autorisation fiche sécurité.
- Descriptif des routes empruntées.
- Document Natura 2000.
- Les coordonnées de la personne responsable de l'écurie (pour demande d'infos éventuelles).

*Pour information j'ai utilisé le service de la Poste qui vient chercher les colis dans votre boîte aux lettres, c'est pratique pour ceux qui ont des bureaux de poste avec ouvertures très aléatoires.....*

<https://boutique.laposte.fr/colissimo-en-ligne/demo-expedition-bal>